

# PROCES VERBAL DU MARDI 16 JANVIER 2024

**Secrétaire de séance :** M. FAIVRE Benoît

**Absent Excusé :** M. ROBERT Gilles

**Absent non excusé :** M. VUILLEMIN Charly

**Présents :** Marlène RENAUD, Raphaël BRISEBARD, Benoît FAIVRE, Isabelle LETOUBLON, Philippe PIANET, Armel PICARD, Nicolas TERRAPON, Marie-Madeleine VUILLEMIN

**Représentés :** Lucien MARGILLET représenté par Marie-Madeleine VUILLEMIN

## Ordre du jour

- Adhésion au nouveau groupement de commande pour l'achat d'énergie au 01 janvier 2026.
- Accompagnatrice scolaire
- Affaires diverses

## Délibérations du conseil :

- **Groupement achat électricité SYDED** (N° DE\_001\_2024)

Mme le Maire rappelle que la commune a adhéré au groupement de commande pour l'achat d'électricité avec le SYDED en 2020. Mme le Maire demande de statuer pour l'adhésion au groupement pour 2026.

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE :**

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** l'adhésion de COMMUNE DE LE BIZOT en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de COMMUNE DE LE BIZOT et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **D'autoriser** Mme le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **D'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- **De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Doubs pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,

- De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte COMMUNE DE LE BIZOT dans le cadre de la convention constitutive.

## Annexe à la délibération du conseil municipal du 16 janvier 2024 de COMMUNE DE LE BIZOT

Liste des Points De Livraison (PDL) de COMMUNE DE LE BIZOT à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Fluide	Nom du site	Adresse du site	Numéro PDL	Date d'entrée (2)	Recours électricité HVE (1) ou au Biométhane (3)
Electricité	EP CLOS CHARPY	LE CLOS CHARPY	0651070901872 0	1/1/2026	
Electricité	EP DU VERDAGE	99 RUE DE LA VERDAGE	0651114320394 2	1/1/2026	
Electricité	EP FORFAIT LA CHARRIERE	LA CHARRIERE	0651201151079 9	1/1/2026	
Electricité	EP FORFAIT LA COTE	LA COTE	0651215622851 7	1/1/2026	
Electricité	EP LA BOUSSOTTE	99 RUE DE LA BOUSSOTTE	0651099848614 3	1/1/2026	
Electricité	EP SOUS LE BOIS	99 RUE SOUS LE BOIS	0651085376830 9	1/1/2026	
Electricité	EP VILLAGE DP EGLISE	99 RUE DE L EGLISE	0651128792177 7	1/1/2026	
Electricité	BATIMENT LE CHATELOT	Rue de l'Eglise	0654978285113 4	1/1/2026	
Electricité	ECOLE MAIRIE	1, Rue de l'Eglise	0651157735738 5	1/1/2026	
Electricité	EGLISE CHAUFFAGE	Rue de l'Eglise	0651186679297 5	1/1/2026	
Electricité	SALLE DE REUNION	1, Rue Maurice Vermot	0651172207516 5	1/1/2026	

**Délibération : adoptée à l'unanimité**

- **SPANC PRESTATIONS** (N° DE\_002\_2024)

Mme le Maire expose que pour le marché de « Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, neuves ou existantes » le bureau d'études Sciences Environnement propose une nouvelle grille de prix pour 2024 et 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les prestations proposées par le bureau d'études sciences environnement :

- Contrôle de l'existant (contrôles organisés en nombre) 100 € HT le contrôle
- Contrôle des filières neuves ou réhabilitées
  - Contrôle de conception, et d'implantation 125 € HT le contrôle
  - Contrôle de bonne exécution des travaux 150 € HT le contrôle
- Contrôle de vente ou contrôle ponctuel sur demande 180 € HT le contrôle
- Contre visite de diagnostic 85 € HT le contrôle
- Contre visite vente ou exécution 115€ HT le contrôle

***Délibération : adoptée à l'unanimité***

- **FRAIS DE DEPLACEMENT ACCOMPAGNATRICE** (N° DE\_003\_2024)

Mme le Maire propose d'indemniser les frais de déplacement de Mme PERSONENI Marie-France, accompagnatrice scolaire à partir du 08 janvier 2024.

Mme PERSONENI Marie-France effectue les trajets (2 allers-retours Le Russey- Narbief) soit 20 kms par jour avec sa voiture particulière pour assurer sa fonction d'accompagnatrice. Ce qui représente environ 3000 kms par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Mme le Maire et décide d'indemniser Mme PERSONENI au tarif en vigueur.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à établir des ordres de mission.

***Délibération : adoptée à l'unanimité***

- **ACCOMPAGNATRICE SCOLAIRE** (N° DE\_004\_2024)

Madame le Maire expose que :

- Mme PETROVIC Eugénie ayant la fonction d'accompagnatrice scolaire et d'activité de ménage a donné sa démission au 31 décembre 2023.
- Mme PERSONENI Marie-France est intéressée par la fonction d'accompagnatrice scolaire.

Après l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité donne son accord pour l'embauche de Mme PERSONENI Marie-France pour la fonction d'accompagnatrice scolaire à compter du 08 janvier 2024 sur la base de 7,67 heures hebdomadaire.

***Délibération : adoptée à l'unanimité***

- **ACCOMPAGNATRICE SCOLAIRE PRIME**

Mme le Maire propose d'attribuer la prime (indemnité de fonction IFSE) à Mme PERSONENI Marie-France à compter du 08 janvier 2024. Le montant serait le même que l'ancienne accompagnatrice soit 120 € brut proratisé au nombre d'heures, soit 26.28 € brut mensuel.  
Le conseil donne son accord.

**DIVERS**

- ⇒ La fin du réseau cuivre en 2026
- ⇒ Ménage salle des fêtes : devis a Naoki
- ⇒ Opération brioches en avril

Séance levée a 22heures30

Marlène RENAUD  
Président de séance

